

# MAIRIE DE SERVILLE

## Projet Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 04 Avril 2024

### CONVOCACTION POUR LA SEANCE DU 04 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mars, convoqué le Conseil Municipal pour le Jeudi 04 Avril 2024, à la salle du Conseil

#### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Février 2024
- SIE-ELY : Modification du règlement technique
- SIFAM : Proposition de sortie de la commune de Bu du SIFAM
- BUDGETS 2024 :
  - Vote du Compte de Gestion 2023
  - Approbation du Compte Administratif 2023
  - Affectation des Résultats 2023
  - Budget Primitif 2024
  - Vote des Taux de la Fiscalité Directe Locale 2024
- Festivités 2024
- Elections Européennes-Tour de Garde
- Questions et Informations Diverses

#### SEANCE DU 04 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, réuni le Conseil Municipal, sur convocation et sous la présidence de M BAUBION, Maire,

**Etaient présents ou représentés :** M. BAUBION/ Mme LUCAS/ M. GUIARD/Mme OZKAN/ M. CORUBLE/Mme CORUBLE/M. WYLIE/ Mme DUTERTE (pouvoir à Mme LUCAS) /Mme FOURTICQ-TIRÉ (pouvoir à Mme OZKAN)

**Absent :** Mme JEANNE

**Secrétaire de séance élu :** M. CORUBLE

Le procès-verbal de la précédente séance du 22 Février est adopté à l'unanimité.

**SIE-ELY :** M. Le Maire informe de la modification du règlement technique du syndicat notamment en matière de financement.

**Vote du Conseil Municipal à la majorité avec 8 voix pour et 1 abstention de M.CORUBLE.**

**SIFAM:** La commune de Bu souhaite se retirer du syndicat. Les communes membres doivent se prononcer sur le sujet.

M.Le maire et M. Guiard exposent les contraintes liées à cette demande notamment le maintien du syndicat en cas de sortie de la commune de Bu.

Après avoir entendu l'exposé ;

**Le Conseil Municipal décide de se prononcer à l'unanimité pour le maintien de la commune de Bu dans le SIFAM**

#### BUDGET 2024

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 et vote du Compte Administratif 2023 :**

*Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.*

*L'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer du compte de gestion correspondant.*

Le résultat de l'exercice 2023 présente :

- un excédent d'investissement de **76 782 €**
- un excédent de fonctionnement de **198 350.84 €**

**Le résultat global fait donc apparaître un excédent de 275 132.84 €**

**Les comptes administratifs et de Gestion 2023 étants identiques, le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif sont adoptés à l'unanimité soit 9 suffrages exprimés.**

**AFFECTATION DES RESULTATS :** Considérant les crédits reportés pour un montant de 128 490,60 € (enfouissement réseau, toiture église,cimetière) en dépenses d'investissement et les crédits reportés pour 24 240 € en recettes d'investissement (subventions) .

# MAIRIE DE SERVILLE

Etant donné l'excédent d'investissement pour 76 782 € et les dépenses d'investissement prévus pour 2024 (128 249.60 € - 24 240.20 € = **104 009.40 €**), il convient de couvrir le solde de **27 227.40 €** à l'article 1068 (besoin de financement).  
Le solde à inscrire en report, section fonctionnement (R002) est de 198 350.84 € (excédent cumulé fonctionnement) - 27 227.40 € ( article 1 68) = 171 123.44 €.

L'excédent de fonctionnement reporté pour l'année 2024 est de **171 123.44 €**

*Les affectations des résultats sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil Municipal soit 9 suffrages exprimés.*

**PRESENTATION du Budget Primitif 2024 :** M le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif 2024 qui a été porté à la connaissance des élus quelques jours avant le vote du Budget.

## ❖ En section de Fonctionnement à l'équilibre :

➤ En Dépenses et Recettes = **450 432.54 €**

## ❖ En section d'Investissement à l'équilibre :

➤ En Dépenses et Recettes = **314 949 €**

**Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 765 381.54 €**

## Les nouveaux projets suivants ont été inscrits en section d'investissement :

- |  |                                 |                        |
|--|---------------------------------|------------------------|
| - Enfouissement Rue des Jardins et Liberté | - Barrière routière Route de Bu | - Place de parking PMR |
| - Etude topographique des trottoirs        | - Mobilier de bureau (armoires) | - Statues église       |
| - Guirlandes de Noël                       | - Four Salle des fêtes          | - TOTEM directionnel   |

**Participation de la commune au SIVOM** pour une totalité de 59 enfants : 95 622.90 €

## Subventions votées en 2024 :

Ecole de Serville : 350 €/CAUE : 50 €/ Club Age d'Or : 250 €/divers : 350 €

Le total s'élève à 1000 €.

**Frais de gardiennage église à la Paroisse d'Anet :** 150 €

*Le budget est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal soit 9 suffrages exprimés.*

## VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les taux des taxes communales ont été votés de la façon suivante, tenant compte des précédentes remarques : **aucune augmentation sur les taux du bâti et du non-bâti et taxe d'habitation sur logements secondaires et vacants.**

A noter que la Taxe d'Habitation pour les logements secondaire est effective à partir de 2024.

Foncier Bâti	40,94%	produit assuré : 147 548 €
Foncier non Bâti	25,16%	produit assuré : 15 146 €
<u>Taxe Habitation</u>	8.28 %	produit assuré : 4 587 €

(Logements secondaires et vacants)

*Vote du Conseil Municipal à l'unanimité pour conserver les mêmes taux de Fiscalité Locale.*

## FESTIVITÉS 2024

**14 Juillet 2024 :** prendre contact avec le brocheur de l'année dernière, apprécié à cette occasion.

En ce qui concerne le Feu d'artifice demander aux villages alentours la société retenue pour tirer les feux et établir des devis.

Repas des anciens : cette année le choix de se déplacer au Restaurant est privilégié.

Regarder les restaurants alentours susceptibles de recevoir l'évènement et faire des demandes de devis pour choisir lors du prochain conseil. La date du 24 Novembre 2024 est pour le moment retenue

**Elections Européennes :** Le scrutin est ouvert de 08 heures à 18 heures. Un tableau de tenue du bureau de vote est présenté. Il se déroulera en 4 tranches horaires (8h00-10h30/10h30-13h00/13h00-15h30/15h30-18h00). Pour essayer de trouver les assesseurs manquants il convient de demander aux habitants leurs participations via Panneau Pocket.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme Lucas informe que la création du logo communal avance bien.

Madame Ozkan signale un dysfonctionnement de l'éclairage public Rue de la Dîme, Route de Raville.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.**

Le Secrétaire de séance : M. CORUBLE Alain

Le Maire Thomas BAUBION